



Communiqué de presse

Le 12 avril 2021

L'Assurance Maladie accompagne les 75 ans et plus dans la prise de rendez-vous

Les missions de l'Assurance Maladie, liées à l'accès aux soins et à la préservation de la santé, la positionnent comme un acteur incontournable pour accompagner les populations les plus fragiles dans l'accès à la vaccination.

Afin d'accompagner les personnes de 75 ans et plus qui ne sont pas encore vaccinées contre la COVID-19, l'Assurance Maladie, appuyée par d'autres acteurs tels que la CARSAT et la MSA, met en place une campagne d'appels téléphoniques et de SMS. Il s'agit d'aider les personnes qui souhaitent se faire vacciner à réserver un rendez-vous de vaccination.

En Côtes d'Armor, 68% des personnes de 75 ans et plus ont déjà reçu une première dose de vaccin.

L'accompagnement de la CPAM en pratique :

- **Plus de 6 700 assurés avec un numéro de téléphone portable** ont reçu un SMS
Le SMS en question prend la forme suivante : "*Des RDV de vaccination sont disponibles. Si vous n'êtes pas encore vacciné, consultez sante.fr ou contactez le 0 800 730 956 (de 8h à 20h)*". Il ne s'agit pas d'un message frauduleux.
- **Pour les 10 000 assurés dont la CPAM dispose uniquement d'un numéro de téléphone fixe**, les équipes de l'Assurance Maladie les contacteront pour proposer, s'ils le souhaitent, de leur fixer un rendez-vous dans un centre de vaccination. Des créneaux sont réservés spécifiquement à cet effet, avec le concours de la Préfecture et de l'ARS.
- **Pour les assurés sans coordonnées téléphoniques connues**, ils peuvent contacter directement le numéro national au 0800 730 956

/!\ Nous rappelons que l'Assurance Maladie ne demande jamais d'informations personnelles (numéro de sécurité sociale, coordonnées bancaires...) en dehors du compte ameli. Si un assuré reçoit un SMS ou un appel douteux demandant ces informations, il est invité à ne pas y répondre et à contacter la CPAM afin de vérifier la provenance de ce message.